



CARNET DE BORD DE L'AESH

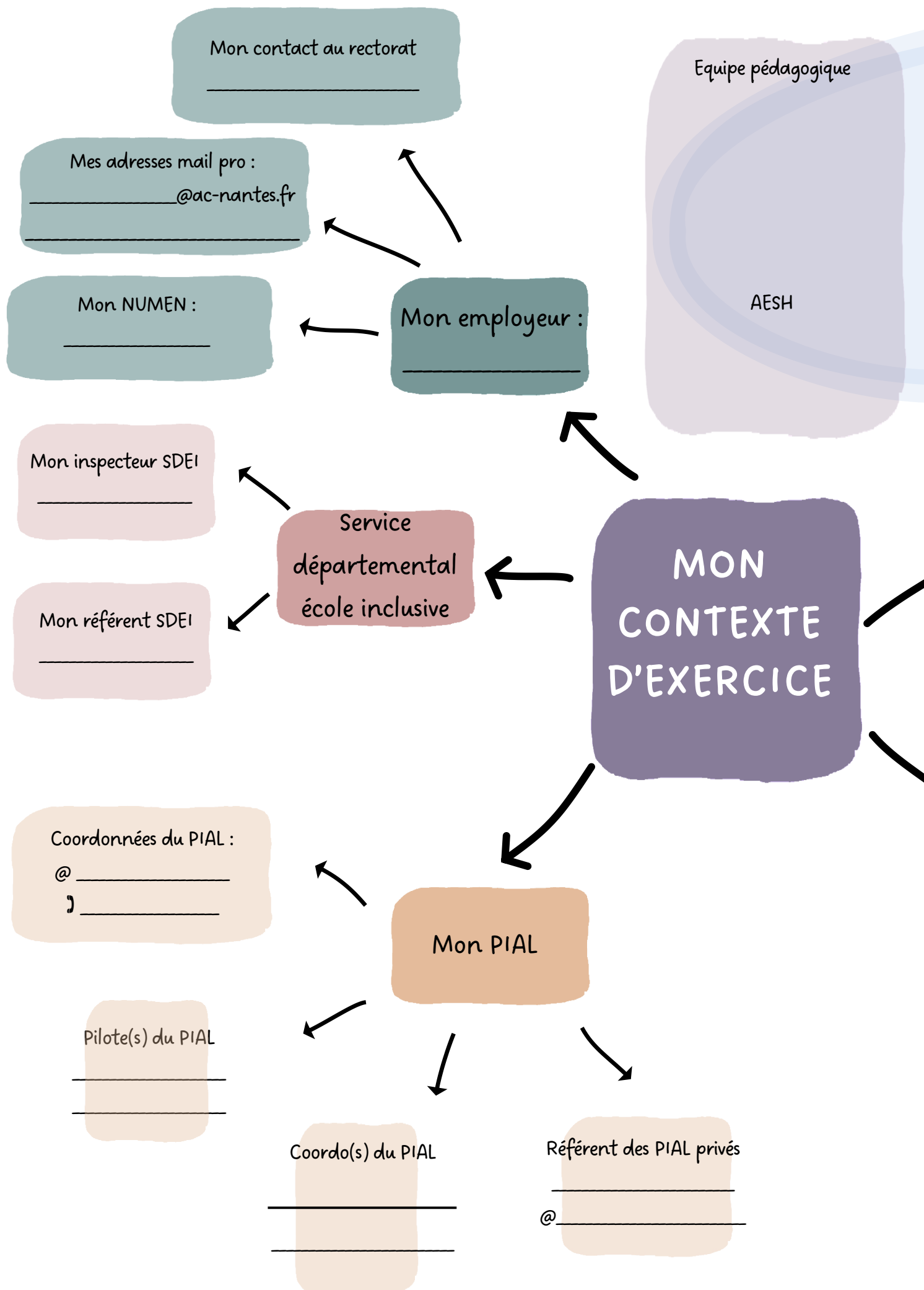
dans l'Enseignement Catholique de la Mayenne

**Direction Diocésaine
De l'Enseignement Catholique**

37 rue du Britais, CS 31207
53012 LAVAL CEDEX 3



02.43.26.18.00
contact@ddec53.fr
www.ddec53.fr



SOMMAIRE

Mot d'accueil	5
Module initial de 15h	6
Découverte du contexte d'emploi	7
▪ L'enseignement catholique de la Mayenne	7
▪ Organisation et fonctionnement des PIAL	7
▪ Identification des différents acteurs du PIAL et de mon contexte d'exercice	7
▪ Cadre géographique de mon pial et des établissements dans lesquels je peux intervenir ..	7
▪ Carte des PIAL	8
▪ Notes	9
Observation d'un aesh expérimenté	10
▪ Grille d'observation d'un pair : le travail de l'AESH	11
▪ Temps d'échange	12
Observation de l'élève dans sa classe	13
▪ Support à compléter avec l'enseignant	13
▪ Exemple de grille d'observation pour le suivi de l'élève accompagné	15
Entretiens avec l'enseignant, la famille	19
▪ « L'activité scolaire : observation, intervention, concertation »	20
Je construis mon identité professionnelle / synthèse réflexive	20
▪ Devoir de réserve – discrétion professionnelle	20
▪ Lecture du guide académique AESH	20
▪ Compétences attendues d'une manière générale	21
▪ Les 3 règles d'or	21
▪ Quel est le rôle de chacun ?	22
▪ Projet d'accompagnement : obstacles, gestes professionnels et objectifs	24
Sélection de sigles commentés	25
Notes	27

MOT D'ACCUEIL

Bienvenue au sein de l'Enseignement Catholique

Chers AESH,

C'est avec joie que nous vous accueillons dans la grande famille de l'Enseignement Catholique. Votre présence parmi nous est bien plus qu'une simple collaboration : elle est une véritable mission au service des élèves, en particulier ceux qui ont besoin d'un accompagnement pour révéler tout leur potentiel.

Dans ce livret, vous découvrirez les aspects essentiels de votre rôle, les particularités de votre environnement de travail et les valeurs qui nous animent. En tant qu'AESH, vous êtes des acteurs précieux des communautés éducatives, au service de l'inclusion et de la réussite éducative. Par votre engagement, vous permettez à chaque enfant de grandir, d'apprendre et de s'épanouir pleinement, quelle que soit sa situation.

L'Enseignement Catholique promeut une vision humaniste de l'éducation, où chaque personne est accueillie dans sa singularité, avec bienveillance et respect. Nous avons à cœur de vous accompagner dans votre parcours, en vous offrant des repères, des outils et une communauté bienveillante, unie autour de cette mission éducative.

Nous vous remercions pour votre engagement, votre patience et votre attention au service des élèves. Ensemble, construisons un chemin vers la réussite et l'épanouissement de tous.

Encore une fois, soyez les bienvenus !

Avec toute notre reconnaissance et notre confiance,

François Roserdy

Directeur diocésain

de l'Enseignement Catholique de la Mayenne

MODULE INITIAL DE 15h

Ce carnet est là pour accompagner vos premiers pas en tant qu'AESH. Vous aurez à réaliser un parcours de 15 heures d'accompagnement, au plus tôt lors de votre prise de poste, durant lequel :

- ✓ Vous aurez accès à des informations sur votre contexte d'exercice,
- ✓ Vous allez rencontrer les différents acteurs de l'accompagnement,
- ✓ Vous allez observer un AESH en exercice
- ✓ Vous allez observer le ou les élève(s) que vous allez accompagner
- ✓ Vous allez commencer à construire votre identité professionnelle.

Découverte du contexte d'emploi

Date : _____

Lieu : _____

Interlocuteur : La DDEC

Outils / supports :

Signature :

Observation outillée d'un AESH expérimenté

Date : _____

Lieu : _____

Interlocuteur : Le chef d'établissement du lieu d'observation

Outils / supports :

Signature :

Observation de l'élève dans sa classe

Date : _____

Lieu : _____

Interlocuteur : L'enseignant ou le professeur principal

Outils / supports :

Signature :

Entretiens avec le chef d'établissement, l'enseignant, la famille.

Date : _____

Lieu : _____

Interlocuteur : le chef d'établissement

Outils / supports :

Signature :

Synthèse réflexive

Date : _____

Lieu : _____

Interlocuteur : le chef d'établissement

Outils / supports :

Signature :

- ☐ Accueil DDEC
- ☐ Contexte d'emploi
- ☐ Observation d'un AESH
- ☐ Observation de l'élève
- ☐ Entretien avec l'enseignant
- ☐ Entretien avec la famille
- ☐ Lecture du guide académique
- ☐ Synthèse réflexive

DECOUVERTE DU CONTEXTE D'EMPLOI

- L'enseignement catholique de la Mayenne
- Organisation et fonctionnement des PIAL
- Identification des différents acteurs du PIAL et de mon contexte d'exercice.

C'est le pilote et le coordonnateur du PIAL qui affectent les AESH vers les élèves. Cette affectation peut changer au cours de l'année scolaire. Aussi, toute affectation dans un établissement du PIAL ne peut être refusée.

Pilote du PIAL ...	Mail PIAL : N° etb :
Coordonnateur du PIAL ...	
Chef d'établissement ...	
IEN ASH ...	
Service départemental de l'école inclusive (SDEI) ...	
Coordonnateur PIAL de la DDEC ...	
Enseignant référent du secteur (ERSH)	
Enseignant spécialisé RA (pour les écoles)	
Enseignant référent Education Inclusive (collèges, lycées)	

Cadre géographique de mon PIAL et des établissements dans lesquels je peux intervenir (cf. annexe au contrat).

PIAL d'affectation :

Ecoles :

.....

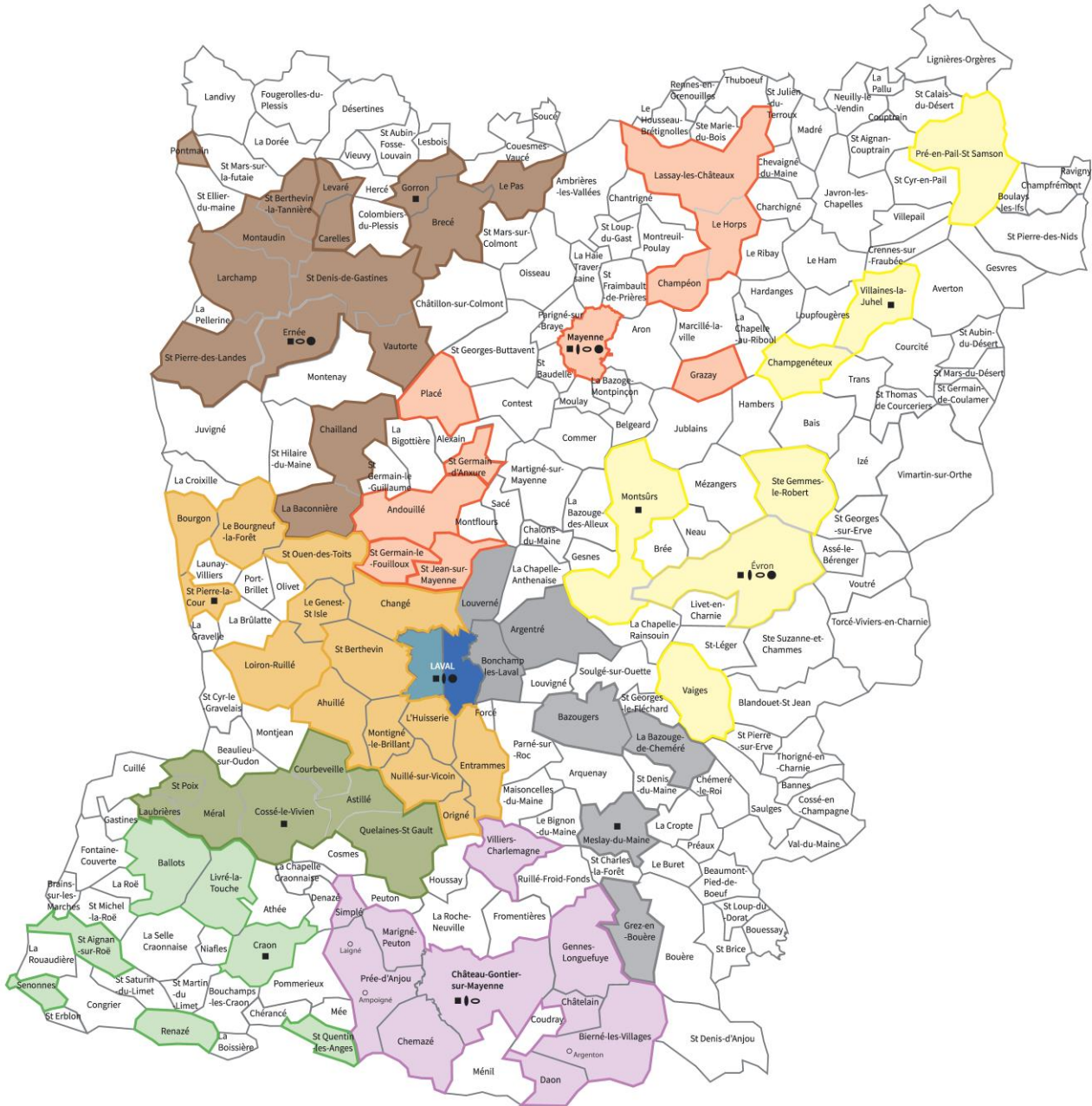
Collèges / lycées :

.....

CARTE DES PIAL

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN MAYENNE

Pôles inclusifs à accompagnement localisé (PIAL)



PIAL :

1. CHÂTEAU-GONTIER

2. COSSÉ-LE-VIVIEN

3. CRAON

4. ERNÉE / GORRON

5. ÉVRON / MONTSÛRS / VILLAINES-LA-JUHEL

6. LAVAL (rive gauche)

7. LAVAL (rive droite)

8. MAYENNE

9. MESLAY-DU-MAINE

10. ST-PIERRE-LA-COUR

■ Collège(s)

● Lycée(s)

○ Lycée agricole

● Enseignement supérieur

NOTES

[illegible]

OBSERVATION D'UN AESH EXPÉRIMENTÉ

Il s'agit ici d'observer ses gestes et postures professionnelles. Une observation d'une durée de 2 heures suivie d'un temps d'échange d'une heure semble un format à rechercher/privilégier. Le temps d'échange est également l'occasion de parler du cadre réglementaire.

Quelques points à observer

- Langage utilisé par l'AESH (ton, volume, vocabulaire)
- Place, éloignement de l'élève accompagné, déplacement sur sollicitation de l'élève
- Accompagnement scolaire (consignes, guidage, encouragements...)
- Aide à la gestion des émotions, aux débordements (gestes, actions, paroles...)
- Coopération avec l'enseignant (quel moment choisi ? quelle préparation ? quel positionnement ?)

Pour vous aider dans cette observation, une grille vous est proposée page suivante.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

GRILLE D'OBSERVATION D'UN PAIR : LE TRAVAIL DE L'AESH

Paramètres observables	Observables	Commentaires	Questions
Son langage	Le ton utilisé Le volume de la voix Le vocabulaire choisi		
Sa place	Dans la classe Auprès de l'élève Suivant les besoins Suivant les moments Suivant les demandes		
Son accompagnement scolaire	Passation des consignes Guidage de l'activité Encouragements transmis Prise de notes Echanges verbaux / Communication		
La gestion des émotions de l'élève	Gestes pour prévenir Actions pour rassurer Paroles pour gérer Demandes pour comprendre Décisions pour protéger		
Sa coopération avec l'enseignant (ou les enseignants)	Dans la préparation Dans l'animation Dans le bilan de la séance Outils proposés Des lieux disponibles		

TEMPS D'ECHANGE AVEC L'AESH, L'ENSEIGNANT DE LA CLASSE
OBSERVEE ET/OU LE CHEF D'ETABLISSEMENT.

NOTES

[illegible]

OBSERVATION DE L'ÉLÈVE DANS SA CLASSE

Observation de la future classe afin d'identifier les besoins d'accompagnement, les choses déjà mises en place et d'entamer la coopération avec l'enseignant et avec l'élève. Si l'AESH accompagne plusieurs élèves, en choisir un pour cette observation.

Prénom NOM de l'élève :

Classe, Ecole :

SUPPORT A COMPLETER AVEC L'ENSEIGNANT (POUR CHAQUE ELEVE ACCOMPAGNE)

Rôle de l'AESH, prescrit par la notification :

- accompagner dans les actes de la vie quotidienne
- accompagner dans l'accès aux apprentissages
- accompagner dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Qui, autre que l'enseignant et l'AESH, intervient auprès de l'enfant ? Pour quoi ? Sur quoi ?

(orthophoniste, psychomotricien, orthoptiste, psychologue, pédiatre, etc.)

.....

.....

.....

Quelles modalités de communication :

(quelle forme ? quels supports ?)

AESH/Enseignant ?

Enseignant/famille ?

AESH/famille *(en présence de l'enseignant)* ?

Quelles dates de rencontres ?

- RDV avec la famille :
- Equipe éducative ou ESS :
- Périodicité des bilans AESH/Enseignant *(dans le cadre des heures prévues hors présence de l'élève pour l'enseignant et l'AESH) ?*

Enjeux de l'accompagnement :

Rendre l'élève de plus en plus autonome dans le domaine de...

Ce qu'il sait faire seul sur les temps collectifs en classe :

Ce dont il est capable lorsqu'il travaille seul :

Planning de l'élève (présence en classe, présence de l'AESH, suivis extérieurs)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<i>matin</i>	<i>matin</i>	<i>matin</i>	<i>matin</i>	<i>matin</i>
<i>après-midi</i>	<i>après-midi</i>	<i>après-midi</i>	<i>après-midi</i>	<i>après-midi</i>

Ce qui peut l'aider dans ses apprentissages :

Ce qu'il ne peut pas faire seul...	Ce qui peut l'aider à progresser
	→
	→
	→
	→

Pôle accompagnement
des enseignants

Petit rappel de la posture à tenir lorsque l'on est amené à travailler avec un élève en situation de grande difficulté scolaire, de handicap, de troubles des apprentissages et/ou du comportement :

Accepter le rythme de cet élève ! Il est sans doute différent de celui des autres élèves, en fonction de ses singularités.	Laisser l'enfant agir ! ...même si cela prend parfois du temps... lui montrer comment faire seul ! Proposer une aide en se demandant toujours comment l'enfant pourra s'en passer.
Observer et prendre des notes ! Lorsque l'enfant n'a pas besoin d'être accompagné, prendre du recul, s'éloigner physiquement de lui dans la classe.	Rester positif ! ...même dans les situations difficiles. Chercher à réorienter l'attention de l'élève sur autre chose pour différer ses demandes, l'aider à gérer ses frustrations...
Être vigilant sur ses propos et sa posture Respecter le cadre éthique (confidentialité, non jugement, discrétion, ponctualité, langage adapté)	Trouver des moments pour échanger avec l'enseignant et faire part de ses observations. <i>Sans la présence des élèves, en dehors du temps de classe !</i>

Annexe 5, p. 79-82 – Exemple de grille d'observation pour le suivi de l'élève accompagné

Les compétences en bleu sont à observer prioritairement

Champs d'observation	Paramètres observables	Points d'observation	Remarques	Propositions pour accroître l'autonomie
Vie quotidienne	Déplacements	dans l'école / dans la classe sur la cour de récréation en dehors de l'école		
	Installation en classe	au poste de travail sur le banc, le tapis... dans le « coin » X		
	Repas	choix du repas / gestion du repas découpage de la viande utilisation des couverts		
	Hygiène	initiative du passage aux toilettes essuyage, propreté lavage des mains		
	Habillage	déshabillage à l'arrivée habillage pour sortie laçage des chaussures		
Vie scolaire	Gestion des affaires personnelles	sortie, rangement des outils du cartable disposition des outils état des outils / fréquence de remplacement		
	Rythme de travail	sur la demi-journée, la journée moments les plus « productifs » mobilisation dans la durée activités plus mobilisatrices		

Champs d'observation	Paramètres observables	Points d'observation	Remarques	Propositions pour accroître l'autonomie
Vie scolaire (suite)	Participation orale, expression	prise de parole spontanée prise de parole sur sollicitation sujets privilégiés d'expression moments privilégiés d'expression		
	Consignes de tâches	type de consignes accessibles écoute, lecture de la consigne compréhension fréquence de la répétition		
	Réalisation	capacité de réflexion capacité de concentration capacité d'attention / capacité de persévérance / capacité d'achèvement		
	Graphisme	prise de notes nature des « traces » / qualité des « traces » tenue des outils d'écriture longueur des écrits par rapport à la demande nécessité de guidage et fréquence		
	Manipulations (SVT, arts, technologie)	règle, ciseaux, pinceau, récipient verseur, etc. nécessité d'une aide et fréquence		
	Activités physiques et sportives	participation individuelle participation à l'activité collective équilibre / adresse intérêt pour la performance		
	appréciation de l'erreur	identification de l'erreur acceptation capacité de prise en compte réalité de la correction		

Champs d'observation	Paramètres observables	Points d'observation	Remarques	Propositions pour accroître l'autonomie
Vie scolaire (suite)	appréciation de la remarque	réception de la remarque capacité de prise en compte		
	sorties scolaires	piscine, dojo, médiathèque, cinéma etc. comportement individuel / collectif participation « réinvestissement » en classe		
Vie de l'élève	Sécurité	mise en danger de lui-même mise en danger des autres moments, lieux, activités « à risque »		
	Relations	avec les autres élèves de la classe, de l'école avec l'adulte, les adultes en relation duelle dans la classe / sur la cour de récréation....		
	bien-être	désir d'école / plaisir d'y être (re)connaissance dans l'école jeu dans la cour		
	respect des règles de vie	connaissance et compréhension pratique des règles de civilité pratiques des règles de politesse posture, tenue		
	participation à la vie de l'école	assiduité participation / passivité / isolement agressivité esprit d'initiative / sens de la responsabilité		
	gestion des émotions	réaction à l'imprévu fréquence de pleurs fréquence de manifestations de crises gestion des situations de crise		

ENTRETIENS AVEC L'ENSEIGNANT, LA FAMILLE

Je prends connaissance de son GevaSco, de ses besoins reconnus par la MDA, des objectifs de l'accompagnement, son PPS. Quels points de vigilance spécifiques ?

LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Description de l'élève, ses besoins, ses particularités, son trouble, son parcours, ses intérêts, ses réussites...

.....

.....

.....

.....

.....

LES PARENTS / LES RESPONSABLES LEGAUX

.....

.....

.....

.....

.....

L'ENSEIGNANT OU LE PROFESSEUR PRINCIPAL, SES DIFFERENTS PROFESSEURS

J'échange avec le professeur : la prise de connaissance du GevaSco, les différentes modalités envisagées pour chaque temps d'école, l'organisation des temps de récréation, des temps de transition, la pause méridienne, les aménagements, les attentes pratiques... Mes premières observations de l'élève : la prise en compte de ses besoins en termes de temps, d'espace et de cadre, de besoins.

.....

.....

.....

.....

.....

Le document suivant peut permettre de définir les modalités d'accompagnement.

« L'activité scolaire : observation, intervention, concertation »

dans GALLET C. et PUIG J., L'aide humaine à l'école. Le livre des AESH., INSHEA / champ social, 2017, chap. 10, p. 225-227

Assurer les conditions de sécurité et de confort, aider aux actes essentiels de la vie, favoriser la mobilité			
Ce que je fais	Oui	Non	Comment j'aide, à quel moment ?
J'assure la sécurité de l'élève lors des déplacements (piscine, sorties...)			
J'aide l'élève lors des déplacements dans l'établissement.			
Je participe aux soins d'hygiène. .			
Je veille à l'hydratation et à l'élimination.			
J'aide à l'habillage, au déshabillage de l'élève.			
J'aide à l'installation en classe.			
J'aide aux repas.			
Je participe aux récréations.			
Accompagner l'accès aux activités d'apprentissage			
Ce que je fais	Oui	Non	Comment j'aide, à quel moment ?
J'aide l'élève dans la gestion du matériel scolaire dont il a besoin.			
Je redonne les consignes.			
Je lis les textes, les questions, uniquement quand ils sont longs.			
Je lis tout ce qui est écrit.			
J'aide à s'orienter sur la page.			
Je copie les leçons, les devoirs.			
J'écris les réponses sous la dictée.			
J'accompagne l'élève pour qu'il mène son activité à terme.			
J'aide à recentrer l'attention.			
J'encourage à demander de l'aide.			
J'encourage à utiliser les aides (sous-mains, répertoires, affiches...)			
J'encourage à faire des activités avec les autres élèves de la classe.			
J'encourage à prendre la parole.			
Je sais où je dois me placer dans la classe (en accord avec l'enseignant)			
Je sais comment adapter les supports (en accord avec l'enseignant, on peut faire une liste des adaptations nécessaires.)			
Accompagner dans les activités de la vie sociale et relationnelle			
Ce que je fais	Oui	Non	Comment j'aide, à quel moment ?
J'aide l'élève à l'appropriation des règles collectives.			
J'aide à l'utilisation de moyens de communication (pictos, gestes...)			
Je le sollicite pour qu'il participe aux activités collectives (cour de récréation, restaurant scolaire, temps informels...)			
Je favorise ses relations avec les pairs.			
J'interviens dans les situations de crise.			
J'aide à l'appropriation des outils d'aide à la gestion du comportement (rituels, contrat...) construits par l'enseignant et l'élève.			
Lors des sorties, j'aide l'élève à s'approprier les règles de déplacement et du lieu dans lequel il se trouve.			

JE CONSTRUIS MON IDENTITE PROFESSIONNELLE / SYNTHESE REFLEXIVE

Devoir de réserve – discrétion professionnelle

Source : www.service-public.fr

Les fonctionnaires et les agents contractuels sont soumis au devoir de réserve. Cette obligation concerne le mode d'expression des opinions et non leur contenu. Tout agent public est également soumis à une obligation de discrétion professionnelle concernant le fonctionnement de son administration. Certains agents sont tenus au secret professionnel pour les informations dont ils disposent dans le cadre de leurs fonctions concernant les usagers.

En tant qu'AESH vous êtes soumis(e) au devoir de réserve. Cela vous est spécifié dans un article du contrat que vous avez signé. En effet, toute information concernant un élève, ou événement qui se passe au sein de l'école ne peut être divulgué à aucune personne extérieure au service. L'interlocuteur privilégié de la famille est l'enseignant et non l'AESH.

Devoir de réserve

Tout agent public doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. L'obligation de réserve s'applique pendant et en dehors du temps de service. Le manquement au devoir de réserve est apprécié par l'autorité hiérarchique au cas par cas. Cette obligation impose aussi aux agents publics d'éviter en toutes circonstances les comportements susceptibles de porter atteinte à la considération du service public par les usagers.

Discrétion professionnelle : Un agent public ne doit pas divulguer les informations relatives à l'activité, aux missions et au fonctionnement de son administration. L'obligation de discrétion concerne les faits, informations ou documents non communicables aux usagers dont l'agent a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Cette obligation s'applique à l'égard des administrés mais aussi entre agents publics, à l'égard de collègues qui n'ont pas, du fait de leurs fonctions, à connaître les informations en cause. Cette obligation ne peut être levée que par décision de l'autorité hiérarchique.

Lecture du Guide académique AESH



Compétences attendues d'une manière générale

✓ Favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui, sauf quand c'est nécessaire. ✓ Contribuer à la mise en œuvre du PPS et participer aux ESS (collaborer, rendre compte) en identifiant bien le rôle de chacun. ✓ Respecter l'obligation de discrétion professionnelle lors des échanges avec la famille de l'élève qui ne peuvent se faire que dans les limites de leurs prérogatives et sous l'autorité de l'enseignant. ✓ Respecter l'organisation des missions (assiduité, ponctualité, posture)	
Domaines	Activités
1. Concernant les actes de la vie quotidienne	Assurer des conditions de sécurité et de confort.
	Aider aux actes essentiels de la vie (lever/coucher, habillage/déshabillage, soins d'hygiène, prise de repas, rythme biologique).
	Favoriser la mobilité (installation matérielle, déplacements, transferts fauteuil/chaise)
2. Concernant les activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)	Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles (en fonction du handicap, des possibilités et des compétences)
	Utiliser des supports adaptés conçus par des professionnels.
	Faciliter l'expression de l'élève, l'aider à communiquer
	Rappeler les règles pendant les activités.
	Aider l'enseignant à adapter la situation d'apprentissage (informations sur les ressources et les difficultés rencontrées par l'élève).
	Soutenir l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes.
	Assister l'élève dans l'activité d'écriture et de prise de note (quel que soit le support).
3. Concernant les activités de la vie sociale et relationnelle	Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux examens, concours et dans des situations d'évaluation.
	Participer à l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'élève.
	Favoriser la communication et les interactions de l'élève dans son environnement.
	Sensibiliser l'environnement de l'élève au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement et de conflit.
	Favoriser la participation de l'élève aux activités prévues.
	Apporter un éclairage à l'enseignant concernant le champ d'activités adapté aux capacités, compétences, désirs et besoins de l'élève

Les 3 règles d'or, impératives pour que l'AESH trouve sa place dans la classe :

- **Faire preuve de discrétion quand l'enseignant parle** : différer les réponses à apporter, chuchoter ensuite pour ne pas gêner le groupe
- **S'efforcer de rendre l'élève autonome** : garder à l'esprit qu'on travaille en vue d'une autonomie, susciter et encourager le travail de l'élève, sa recherche : comment peux-tu faire ? De quoi as-tu besoin ?
- **Favoriser au maximum la relation aux adultes et au groupe** : attirer son attention vers l'enseignant qui explique ou l'élève qui s'adresse à lui.

Quel est le rôle de chacun ?

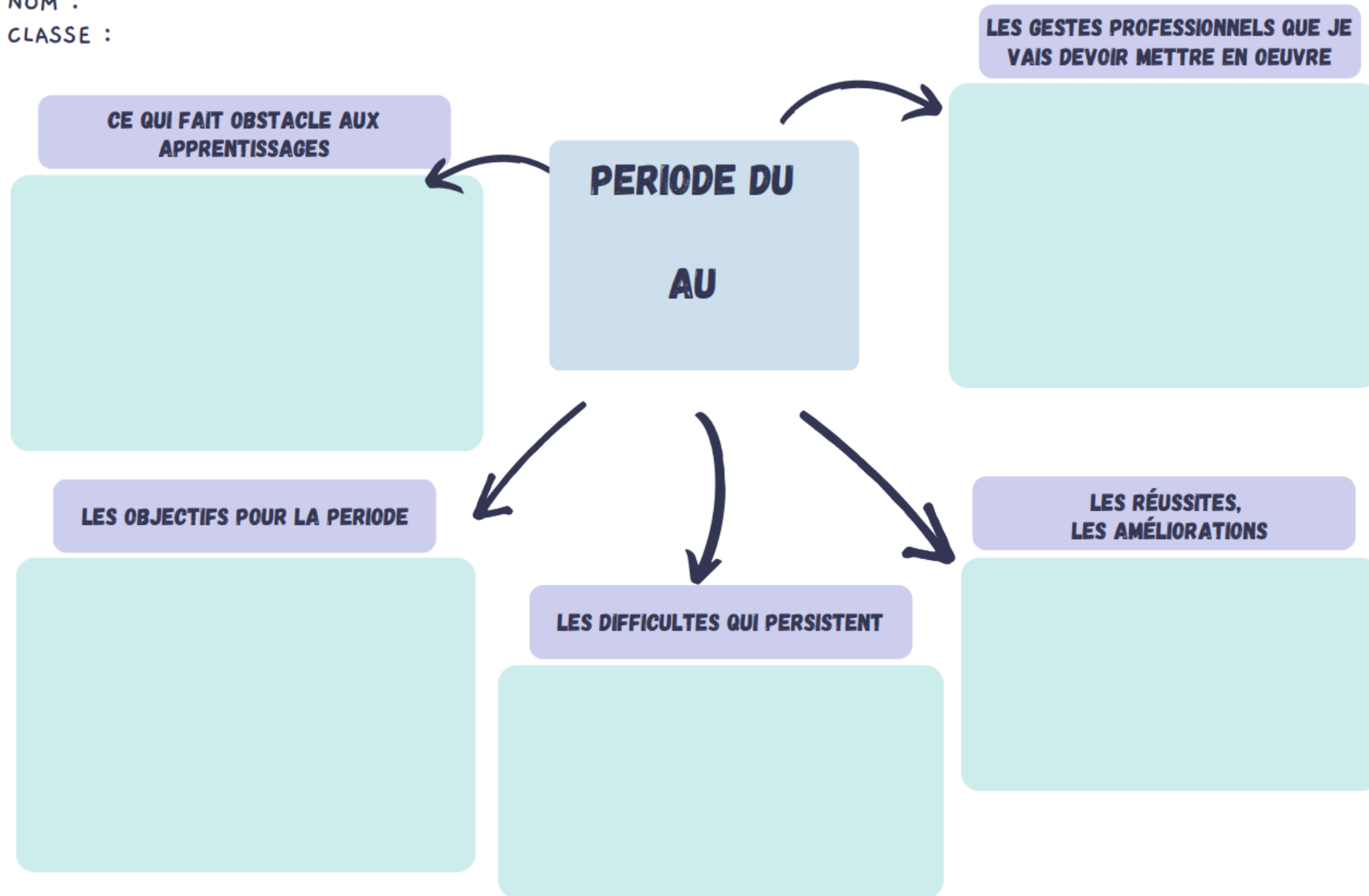
Rôle Enseignant(e)	Rôle AESH	Rôle Enseignant spécialisé RA/ULIS
PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS : - Il organise le programme personnalisé : il formalise le rôle de l'AESH lors de la prise de fonction (<i>réunion en présence des parents</i>) - Il est responsable du contenu pédagogique (<i>adaptation si nécessaire</i>), des méthodes et de l'organisation matérielle INTERVENTION AUPRÈS DE L'ÉLÈVE : - Il donne le travail à l'élève : choisit les exercices obligatoires - Il passe les consignes - Il valide le travail, évalue le travail de l'élève, ses progrès scolaires - Il est garant de l'autorité, c'est lui qui reprend l'élève quand il dérange, c'est lui qui autorise les sorties si besoin. INTERVENTION AUPRÈS DE L'AESH : - Il donne les consignes de travail à l'AESH en début d'activité - Il propose des moments de concertation pour faire le point sur le travail de l'élève et sur son comportement. - Il réajuste les propositions pédagogiques et le cadrage (contrat didactique)	OBSERVATION : - Il observe les comportements de l'élève ; son attitude face au travail ; ses façons d'apprendre ; son rapport aux autres. - Il partage ces observations avec l'enseignant. - Il peut faire des suggestions à l'enseignant afin d'améliorer l'accompagnement de l'élève. INTERVENTION AUPRÈS DE L'ÉLÈVE : - Il favorise l'inclusion de l'élève au sein du groupe classe (sortir de la relation duelle) - Il reformule les consignes ou aide l'élève à le faire - Il aide l'élève à choisir et manipuler les outils d'aides (ordinateur, mémos, matériel...) - Il peut écrire par dictée à l'adulte, il peut lire pour l'élève quand c'est trop long ou quand la tâche de l'élève est centrée sur la compréhension. - Il encourage - Il remet au travail - Il fabrique du matériel d'aide (cartes, schémas...) INTERVENTION AUPRÈS DE L'ENSEIGNANT : - Il respecte la pédagogie ou le travail de l'enseignant. Il se doit d'appliquer les mêmes méthodes (même contrat didactique) - Il évite les interférences (parle à voix basse et n'intervient pas en même temps que l'enseignant).	INTERVENTION AUPRÈS DE L'ENSEIGNANT : - Il répond aux sollicitations de l'enseignant lorsque ce dernier le questionne sur l'un de ses élèves - Il coopère à l'élaboration des projets individuels de l'élève (PPRE, PAP, PPS) - Il participe à la mise en oeuvre de ces projets - Il participe aux conseils de cycles/de classe - Il peut intervenir en co-enseignement en classe INTERVENTION AUPRÈS DE L'ÉLÈVE : - Il observe et évalue l'élève pour déterminer ses besoins et mettre en place, avec son enseignant, les aménagements nécessaires (matériels et/ou pédagogiques) - Il agit en prévention de l'installation de difficultés scolaires en classe - Il accompagne l'élève sur des temps d'apprentissage pour l'aider à dépasser les obstacles rencontrés - Il peut intervenir en co-enseignement en classe, ou en dehors de la classe INTERVENTION AUPRÈS DE L'AESH : - Avec l'enseignant, il propose des moments de concertation pour faire le point sur le travail de l'élève et sur son comportement. - En accord avec l'enseignant, il réajuste les propositions pédagogiques et le cadrage.

Rôle du pilote du PIAL	Rôle du coordonnateur du PIAL	Rôle du chef d'établissement
Le pilote du PIAL gère le fonctionnement de son pôle en étroite collaboration avec le coordinateur du PIAL, les chefs d'établissement, le référent Education inclusive de la DDEC de Laval et les acteurs du Service départemental de l'Ecole inclusive (SDEI) pour : • assurer le lien avec les services de la DDEC (en charge de ce dossier). • participer si besoin au recrutement des AESH. • organiser des temps de rencontres institutionnels. • apporter une première réponse aux problèmes liés au fonctionnement du PIAL et/ou au positionnement d'un des acteurs : AESH, parents, enseignants, élèves... • co-animer des temps de rencontres institutionnels. • Préparer, en lien avec le coordonnateur, la réunion annuelle de bilan du PIAL à partir d'un document unique à transmettre.	Le coordonnateur du PIAL gère le positionnement des AESH de son pôle en étroite collaboration avec le pilote du PIAL, les chefs d'établissement, le référent Education inclusive de la DDEC de Laval et les acteurs du Service départemental de l'Ecole inclusive (SDEI) pour : • répartir et nommer les AESH dans les établissements • répartir les heures entre AESH / Etablissement / Elève ; • réorganiser l'affectation des AESH en fonction des modifications connues ; • valider les emplois du temps des AESH avant envoi au pôle. • préciser les besoins en AESH en fonction des besoins notifiés et des moyens disponibles ; • participer si besoin au recrutement des AESH. • informer le pilote de toutes difficultés rencontrées. • co-animer des temps de rencontres ; • prendre en compte et veiller au respect des contraintes des AESH, des élèves et des établissements.	Les chefs d'établissements du PIAL gèrent le fonctionnement des AESH au sein de leur structure en étroite collaboration avec le coordinateur du PIAL, les chefs d'établissement, le référent Education inclusive de la DDEC de Laval et les acteurs du Service départemental de l'Ecole inclusive (SDEI) pour : • accueillir l'AESH lors de sa prise de fonction. • réguler les relations entre AESH et familles, élèves ; • assurer la responsabilité de fonctionnement des AESH au sein de l'établissement ; • informer le coordinateur EI de toutes difficultés rencontrées ; • veiller à instaurer un temps d'échange entre l'AESH, l'élève, sa famille et le ou les enseignants ; • effectuer l'entretien annuel d'activités de l'AESH ; • organiser l'emploi du temps avec les heures qui lui sont données.

Compléter le projet d'accompagnement : obstacles, gestes professionnels et objectifs pour la 1ère période

NOM :

CLASSE :



CE DOCUMENT VISE À GUIDER LA RÉFLEXION DE L'ENSEIGNANT ET DE L'AESH POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE.
LES ÉLÉMENTS QUI Y FIGURENT SONT LE RÉSULTAT D'UN CONSTAT PARTAGÉ ENSEIGNANT(S)/AESH

SELECTION DE SIGLES COMMENTES

SIGLES	SIGNIFICATION	COMMENTAIRES
AED	Assistant d'éducation	Contrat de droit public
AESH	Accompagnant d'élèves en situation de handicap	Aide humaine compensatoire sur décision de la MDA
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap	Service de l'éducation nationale
AVS	Auxiliaire de vie scolaire <i>Terme qui a disparu des textes officiels depuis mai 2017</i>	Terme générique utilisé pour les AVS-individuels, les AVS-mutualisés ou les AVS-collectifs.
CAMPS	Centre d'action médico-sociale précoce	Structure du secteur médicosocial proposant le dépistage, le traitement et la rééducation d'enfants de 0 à 6 ans.
CAPPEI	Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'école inclusive	Certificat pour devenir enseignant titulaire d'un poste spécialisé (RA, ULIS, SEGPA) en 1 ^{er} et 2 nd degrés
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie	Commission de la MDA qui étudie les dossiers déposés.
CMP	Centre médico-psychologique	Secteur hospitalier
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique	Secteur médico-social
DEAES	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social	Diplôme pouvant préparer à la fonction d'AESH (créé en janvier 2016)
DITEP	Dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique	Dispositif de soins vers lequel la MDA oriente les enfants souffrants de troubles psychologiques qui perturbent l'accès aux apprentissages et les relations sociales
EI	Education inclusive	Terme utilisé pour l'accueil de tous au sein des établissements scolaires
EMR EMASCO	Equipe mobile ressource	Soutien aux professionnels qui rencontrent des difficultés dans l'accueil de jeunes de 0 à 20 ans.
EPE	Equipe pluridisciplinaire d'évaluation	Equipe constituée des différents professionnels de la MDA
ERSH	Enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap	Enseignant qui veille à la mise en place du PPS, à la coordination des actions, au lien avec les différents acteurs
ESMS	Etablissements sociaux et médico-sociaux	Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques Instituts médico-éducatifs Instituts d'éducation motrice...
ESS	Equipe de suivi et de scolarisation	Equipe veillant à la mise en œuvre et au suivi du PPS
GEVA-Sco	Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation	Guide pour l'évaluation des besoins d'un enfant en situation de handicap à l'école
LPI	Livret de parcours inclusif	Application ayant pour finalité l'amélioration de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)

SIGLES	SIGNIFICATION	COMMENTAIRES
MDA	Maison départementale de l'autonomie	Institution au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de leurs aidants. Appartient à la MDA.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées	Groupeement d'intérêt public placé sous l'égide du conseil départemental.
MOPPS	Mise en œuvre du PPS	Document qui traduit les préconisations du PPS en aménagements et adaptations pédagogiques
PAI	Projet d'accueil individualisé	Projet prenant en compte les pathologies chroniques à l'école ou sur le temps périscolaire
PAP	Projet d'accompagnement personnalisé	Projet prenant en compte les troubles des apprentissages à l'école (en vue des examens par exemple)
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé	Organisation visant la coordination des moyens d'accompagnement humain à l'échelle d'un territoire déterminé
PPI	Projet pédagogique personnalisé	Document précisant les réussites et les difficultés de l'élève ainsi que les objectifs à atteindre et les moyens pédagogiques mis en œuvre
PPS	Projet personnalisé de scolarisation	Projet prenant en compte la situation de handicap de l'élève
PPRE	Projet personnalisé de réussite éducative	Projet prenant en compte les difficultés scolaires de l'élève
RA	Regroupement d'adaptation	Réseau impliquant les enseignants spécialisés du 1 ^{er} degré
SAPAD	Service d'aide pédagogique à domicile	Service d'aide pour les élèves malades ou dans l'obligation d'une longue absence à l'école pour raisons de santé
SDEI	Service départemental de l'école inclusive	Service de la DSDEN regroupant différents partenaires qui a pour ambition de d'accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
SESSAD	Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile	Structure du secteur médico-éducatif intervenant sur orientation de la MDA
UE	Unité externalisée	Structure permettant à des enfants scolarisés en établissements médico-sociaux de bénéficier de l'inclusion scolaire
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme	Structure d'accueil pour les enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) de 6 à 12 ans au sein d'une école
UEMA	Unité d'enseignement maternelle autisme	Structure d'accueil pour les enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) de 3 à 6 ans au sein d'une école
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire	Dispositif collectif de scolarisation dans le 1 ^{er} et le 2 nd degrés

NOTES

[illegible]



**enseignement
catholique 53**

Pays de la Loire

**Enseignement catholique
de la Mayenne**

37 rue du Britais

C.S. 31207

53012 LAVAL Cedex

Tél. 02 43 26 18 00

contact@ddec53.fr

www.ddec53.fr